

s.C.41.Afr.S.152.O. - FZ/bo
s.C.41.Afr.S.157.O.

Le 19 juillet 1971

Note au Secrétariat politique du Département

Délégation de l'OUA

Par notre note du 7 juillet 1971, nous vous avons fourni divers renseignements sur les investissements suisses en Afrique du Sud.

D'autres informations étant depuis lors parvenues à notre connaissance, nous vous les communiquons ci-après, pour compléter votre documentation:

1. Accord FH - International Gold Corporation: Par une lettre du 2 juillet, dont vous trouverez copie en annexe, la Fédération Horlogère nous a informés qu'elle a signé, le 29 juin dernier, un contrat avec l'International Gold Corporation (IGC). Le but de ce contrat est essentiellement de promouvoir l'utilisation de l'or dans la fabrication de la montre et d'assurer la défense, sur une base commune, des intérêts des industries représentées par les deux organisations dont il s'agit.

D'après les renseignements fournis par la FH et ceux que nous avons également pu obtenir de notre ambassade à Pretoria, l'IGC est une société qui a son siège à Johannesburg et qui aurait récemment été créée par la Chambre des mines d'Afrique du Sud. Cette dernière y jouerait un rôle très important mais n'apparaîtra pas, selon la FH, dans les actions qui seront entreprises dans le cadre de l'accord. Ajoutons que le capital de l'IGC, assez limité, serait entre les mains des sociétés productrices d'or.

-/-

- 2 -

Dans notre réponse à la Fédération Horlogère, nous nous sommes abstenus de nous prononcer sur cet accord, étant donné son caractère strictement privé. Nous avons seulement remercié la FH de nous en avoir donné connaissance, en lui laissant la responsabilité de cette affaire.

2. Montant des investissements suisses: Le 7 juillet, notre ambassade à Pretoria nous a fait savoir qu'elle avait réussi à obtenir de la Banque de réserve sud-africaine le montant, à fin 1969, des investissements suisses en Afrique du Sud. Ce montant s'élevait à cette date à env. 1'314 millions de francs (230 Mio. de Rand) alors que les investissements étrangers totaux dans ce pays étaient d'env. 28'543 millions de francs (4'990 Mio. de Rand), ce qui représente un pourcentage de 4,6%. Ce pourcentage est par conséquent supérieur à celui qui était indiqué, pour 1966, dans notre note du 7 juillet (4,3%). Notre ambassade n'a par contre pas pu se faire communiquer les montants détaillés pour les autres pays investisseurs.
3. Exportations de capitaux: Signalons enfin que deux demandes d'autorisation de crédit ont récemment été présentées à la Banque nationale par la SBS en faveur de sociétés situées en Afrique du Sud:
- Lettre BNS 30.6.71: crédit de 20 millions de francs pour la "National Petroleum Refiners of South Africa (Proprietary) Ltd." à Pretoria.
 - Lettre BNS 14.7.71: crédit de 80 millions de francs (maximum), sous forme de "Notes", pour la "General Motors South African (Pty.) Limited", à Port Elizabeth.

Ces sommes s'ajoutent par conséquent aux 168,7 millions déjà mentionnés dans notre précédente note pour les six premiers mois de cette année.

Annexe:

1 photocopie mentionnée

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL
Service économique et financier

A. Aubert